

LA PREVENTION DANS LES ENTREPRISES BOIS

I- Généralité :

1- Comptabilité totale :

- Visites et visites d'ateliers
- Démonstrations du centre
- Réunions d'informations auxquelles participent toutes les entreprises
- Nombre d'heures de travail

2- Photocopie des ateliers :

- Les machines utilisées
 - Toupie
 - Scie à ruban
 - Dégauchisseuse
 - Scie circulaire

3- Les Risques :

Manque de **protecteurs** ou de **dispositifs** appropriés et installations électriques défectueuses.

4- Les Accidents : les métiers à bois, métiers à risques

Les machines à bois constituent un souci permanent, tant il paraît difficile de voir diminuer le nombre d'**accident** graves dus à l'usage de ce matériau.

Plusieurs facteurs peuvent favoriser l'accident que l'on classe en : facteur humain et technologique.

A- Le facteur humain :

- La rapidité d'usage du bois qui n'encourage pas l'opérateur à prendre certaines précautions

Elémentaires pour éviter certaines sources d'accidents (**exemple** : mise en place de **butées** pour éviter le rejet du bois à la toupie).

- Le fait que les mains, enfin de passe, peuvent entrer en contact avec l'outil si l'**attention** se relâche.
- L'accoutumance met l'opérateur en confiance, alors que la sanction peut survenir à n'importe quel moment de la vie professionnelle.
- Le non respect des **angles d'affûtage** ou des **arêtes** tranchantes émoussées, constituent des facteurs aggravant, car les efforts de coupe sont augmentés et les réactions du bois au contact de l'outil plus difficiles à maîtriser.

B- Le facteur technologique :

- Le fait que le matériau ait une faible résistance à l'effort de coupe de l'outil permet l'entraînement des pièces de bois à la main.
- La vitesse de coupe élevée des outils soit **50 à 90 m/s**, la faiblesse de la masse volumique des bois usinés (**500 à 700 kg/m³**).
- La géométrie des outils qui doit permettre le détachement du **copeau** et son évacuation dans de bonnes conditions ce qui conduit à réaliser des angles de coupes particulièrement tranchantes.
- La structure anatomique du matériau qui, peut engendrer des réactions inattendues dans la Pièces. Un seul de ces facteurs ou la combinaison de quelques uns peut l'accident qui se produit si soudainement, que la victime a parfois du mal à comprendre ce qui s'est passé.

Tableau. Nombre d'accidents dus aux machines à bois (1984)

et nombre de journées perdues pour les entreprises bois-bâtiments.

Activité	Nombre de salariés 1984	Nombre d'accidents dus aux machines		Nombre de journées perdues (1984)
		Arrêt	Graves	
Fabrication bâtiments préfabriqués avec pose	40 780	1 881	432	66 363
Entreprise de charpente en bois	7 022	200	25	5 408
Entreprises métalliques	42 788	3 931	842	57 733
Entreprises de fer, mesures (volets...)				131 958
Total				

Objet : conseils relatifs à la mise en œuvre de charpentes légères en bois dites « industrialisées » en vue d'éliminer les causes principales d'accidents.

5- Les principaux risques :

a) Blessures à la suite de chutes depuis :

- l'arase du mur
- la bordure de dalle
- l'échafaudage
- l'échelle

b) Ecrasement ou chute suite à un effondrement ou un renversement de **pignons** ou cheminées

en maçonnerie.

c) **Electrisation** ou **électrocution**.

d) Heurt, coincement.

e) Blessures.

6- Prévention :

a) Stabilité des fermettes sur véhicules au sol.

b) Stabilité des pignons

c) Méthodes d'éclingage

d) Précautions lors du levage

e) Dispositifs arrêtant la chute.

